



## Association du Centre socioculturel Roy d'Espagne

16 allée Albeniz 13008 MARSEILLE

Tél. : 04 91 73 39 82 - fax. : 04 91 73 66 26 – courriel : roydes@orange.fr

Marseille, le 10 juillet 2020.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Centre socioculturel Roy d'Espagne a scrupuleusement respecté les mesures de confinement en cessant toutes ses activités depuis le 14 mars dernier, et notamment les accueils de loisirs du mercredi.

Aujourd'hui, le maintien de certaines mesures sanitaires entraîne une adaptation organisationnelle et pédagogique particulière des temps d'accueil. Les modalités d'inscription aux accueils des mercredis sont les suivantes :

- **Etape 1** : vous téléchargez le dossier d'inscription\* à l'adresse [www.roydes.fr](http://www.roydes.fr) ;
- **Etape 2** : vous envoyez par mail le document de pré-inscription obligatoire à l'adresse [accueil@roydes.fr](mailto:accueil@roydes.fr) (dépôt possible à l'accueil du centre aux horaires d'ouverture habituels) ;
- **Etape 3** : nous vous retournons par mail la confirmation du montant de votre participation familiale ;
- **Etape 4** : dans le délai qui vous sera précisé à l'étape 3, vous déposez au centre le dossier complet\* accompagné du paiement (**seuls les dossiers complets seront pris en compte**).

Nous attirons votre attention sur l'importance de respecter cette procédure sachant que les dossiers seront traités dans l'ordre chronologique de leur arrivée, et **dans la limite des places disponibles**.

Nous vous remercions de votre compréhension, et dans l'attente d'avoir de nouveau le plaisir de vous accueillir, continuons de bien prendre soin de nous et de nos proches, et à très bientôt.

Bien cordialement,

Le Directeur du Centre socioculturel Roy d'Espagne,

Philippe FOY.

### \*dossier d'inscription :

1. Une fiche d'inscription ACM par famille ;
2. Une fiche sanitaire de liaison + copie de la page « Vaccination » du Livret de Santé par enfant ;
3. Un Règlement Intérieur ACM signé ;
4. Une attestation de Quotient Familial CAF (ou copie du dernier Avis d'Imposition) ;
5. Trois enveloppes vierges affranchies ;
6. Le règlement par chèque à l'ordre « ACSCRE ».

## Document de pré-inscription ACM 2020-2021

	NOM et Prénom de l'enfant	Age	1er mercredi d'accueil (à partir de)	Quotient Familial CAF
Enfant 1				
Enfant 2				
Enfant 3				
Enfant 4				
Enfant 5				
Enfant 6				

Commentaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# Association du Centre Socioculturel Roy d'Espagne

16 allée Albeniz - 13008 Marseille

Tél. : 04 91 73 39 82 - @roydes@orange.fr

## FICHE INSCRIPTION A.C.M.

Période du 06/7/2020 au 30/6/2021

	Responsable légal(e) 1	Responsable légal(e) 2
Nom		
Prénom		
Tél. travail		
Tél. mobile		
Tél. d'urgence		
Adresse mail		
Régime de Sécurité Sociale		
Quotient Familial CAF		

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
P.A.I. *	OUI NON	OUI NON	OUI NON

\* Protocole d'Accueil Individualisé : la prise en charge de l'enfant ne sera définitive qu'après étude du PAI et accord de la direction (barrer la mention inutile).

Adresse .....

Je soussigné(e), ....., responsable légal(e) de(s) l'enfant(s), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'A.C.M. et en accepter toutes les conditions. Par ailleurs, j'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon(es) enfant(s) à l'A.C.M. :

Nom			
Prénom			
Téléphone			

- J'autorise les responsables du Centre à faire pratiquer, en cas d'urgence, tous les soins utiles à mon enfant.
- J'autorise les responsables du Centre à filmer et photographier mon enfant dans le cadre des activités qu'il y pratique et à utiliser ce matériel à des fins de communication (site Internet, Facebook, Newsletter, presse).
- J'accepte que cette fiche d'inscription soit utilisée par le centre socioculturel Roy d'Espagne pour m'adresser des informations (factures, inscriptions).
- J'accepte que cette fiche d'inscription soit utilisée par le centre socioculturel Roy d'Espagne à des fins utiles et pratiques pour le bien être de mon(es) enfant(s) (en cas de maladie, d'accident, de comportements inappropriés).

Fait à Marseille, le

Signature Responsable(s) légal(aux)



Précédée de la mention « lu et approuvé »

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

### 1) MINEUR ACCUEILLI

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

GARCON           FILLE

POIDS DU MINEUR : .....

### 2) VACCINATIONS (le tableau ci-dessous doit être accompagné des copies des pages de vaccinations du carnet de santé sans omettre de mentionner le nom et prénom du mineur concerné)

VACCINS* OBLIGATOIRES	Date du Dernier rappel	VACCINS RECOMMANDES	Dates
Diphtérie		BCG	
Tétanos		Coqueluche	
Poliomyélite		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
		Hépatite B	
		Autres	

\*rappel tous les 5 ans pour les vaccins obligatoires pour les mineurs jusqu'à 13 ans

### 3) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE MINEUR ACCUEILLI

#### a) Le mineur présente-t-il des troubles de santé ?

Allergies alimentaires :          NON          OUI          Préciser à quoi : .....

Allergies médicamenteuses :    NON          OUI          Préciser à quoi : .....

Autres allergies :                  NON          OUI          Préciser à quoi : .....

Asthme :                                NON          OUI

Diabète :                                NON          OUI

Epilepsie :                              NON          OUI

Autres :                                  NON          OUI          Préciser : .....

b) Le mineur suit-il un traitement médical régulier ? NON           OUI

Si oui, **prendre le contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI** (projet d'accueil individualisé). Les modalités de mise en place de ce protocole seront à discuter avec la direction.

c) Le trouble de la santé implique-t-il une conduite particulière à suivre **en cas d'urgence** pendant le déroulement de l'accueil de loisirs ou le séjour avec l'hébergement ?

NON     OUI

Si oui, prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI

d) **Autres difficultés de santé et précautions à prendre** (suivi spécialisé, handicap moteur, troubles du comportement, antécédents d'accidents, d'opération ...) :

Si oui, prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI

.....  
.....  
.....

4) **RECOMMANDATIONS UTILES SIGNALÉES PAR LES PARENTS** (l'enfant ou le jeune porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, problème d'énurésie, etc) :

.....  
.....

5) **RESPONSABLE(S) DU MINEUR**

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse .....

Tél fixe et/ou portable Domicile : .....

Tél fixe et/ou portable Travail : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Tél fixe et/ou portable Domicile : .....

Tél fixe et/ou portable Travail : .....

NOM et téléphone du médecin traitant : .....

Je soussigné(e), ....., responsable légal(e) du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Date :

Signature(s) :

Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison peut être remise sous enveloppe cachetée par les familles au Directeur de l'accueil des mineurs. Les informations communiquées restent confidentielles et seront restituées aux familles. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée au Directeur.

---

COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR : .....

.....

COORDONNEES DE L'ACCUEIL DE MINEURS : .....

# ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL ROY D'ESPAGNE

16, Allée Albeniz – 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 73 39 82 – Fax : 04 91 72 66 26 – Courriel : roydes@orange.fr

## REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) 2020-2021

Applicable du lundi 6 juillet 2020 au mercredi 30 juin 2021 inclus

### Modalités d'inscription

L'adhésion à l'association du centre socioculturel Roy d'Espagne est obligatoire. Un dossier d'inscription est à retirer à l'accueil du centre ou à télécharger sur le site internet : [www.roydes.fr](http://www.roydes.fr). Les informations demandées sur les différents formulaires étant très importantes, tous les changements ou modifications (situation familiale, coordonnées téléphoniques et postales, etc.) doivent impérativement être signalés au secrétariat de l'association.

Documents à remplir et à remettre :

- Une fiche Inscription ACM par famille ;
- Une fiche sanitaire de liaison + une copie de la page « vaccination » du Livret de Santé par enfant ;
- Un règlement intérieur ACM signé ;
- Une attestation de Quotient Familial CAF ou copie du dernier avis d'imposition (en l'absence de ces documents le tarif le plus élevé sera appliqué) ;
- Trois enveloppes vierges timbrées ;
- Le règlement par chèque (étalement du paiement possible) établi à l'ordre « ACSCRE » ou en espèces.

L'accueil collectif de mineurs (ACM) reçoit les enfants à partir de 3 et jusqu'à 15 ans durant les vacances scolaires. **Le centre se réserve le droit de refuser l'accès à une famille adhérente si l'inscription n'a pas été effectuée dans les délais, ou si le compte de la famille est débiteur malgré plusieurs relances.** Toute famille qui ne sera pas à jour de ses règlements ne pourra pas réinscrire son (ses) enfant(s) à l'ACM.

### Tarifs vacances scolaires et paiements

Adhésion familiale annuelle ACM : 33 €

Quotient Familial	Tarif journée vacances scolaires*
Moins de 350 €	10,25 €
Entre 351 et 800 €	13,55 €
Entre 801 et 1400 €	17,25 €
Entre 1401 et 2000 €	17,85 €
Plus de 2001 €	19,90 €

**Pour les vacances scolaires**, les inscriptions s'effectuent pour la semaine complète, et se déroulent selon le calendrier établi pour chaque période de vacances.

\*Le tarif de journée comprend : le repas, les transports, les activités et l'encadrement.

**Attention ! Aucun repas de substitution n'est proposé par le centre ni accepté de la part des parents. Pour les Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI) prendre impérativement contact avec la Direction de l'ACM.**

### Annulation – Absence – Remboursement

**Aucun remboursement d'absence n'est possible**, en dehors d'un départ définitif de l'ACM pour raisons impérieuses (maladie longue durée, incapacité à la pratique de l'activité, déménagement, mutation professionnelle), et sur présentation de justificatifs (certificats, attestations, etc.) impérativement produits dans les huit jours. Dans tous les cas, **2 jours de carence seront appliqués**. Pour toutes les périodes des vacances scolaires, **les inscriptions sont fermes et définitives**.

### Horaires d'accueil

**Le matin : de 8h00 à 9h00**

**Le soir : 16h30 à 18h00**

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure jusqu'au lieu d'accueil réservé à cet effet, et présentés à un(e) animateur(-trice). Aucun enfant ne pouvant quitter seul le centre, une personne majeure autre que les parents ou les tuteurs pourront récupérer un enfant, uniquement si l'autorisation de sortie désignant les personnes habilitées a été remplie. Ces mêmes personnes devront justifier de leur identité.

Tout retard devra être immédiatement signalé ou faire l'objet d'un accord tacite avec la direction de l'ACM.

- En cas de retard, non justifié des parents à partir de 18h00, et conformément à la loi liée à la protection des mineurs, le commissariat de Police pourra être contacté.
- En cas de retards répétés des parents (ou des personnes autorisées) l'enfant ne sera plus accepté.

## Relations Familles – Accueil de loisirs

L'ACM du centre socioculturel Roy d'Espagne est une structure ouverte aux échanges avec les familles dans le but d'améliorer la qualité de son projet pédagogique, et de préserver l'intérêt et le bien-être des enfants.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les arrivées et départs des enfants se limitent aux horaires précisés au chapitre précédent. En dehors des rendez-vous pour raison médicale dûment justifiés par les parents, **le départ d'un enfant en dehors des heures normales d'accueil n'est pas accepté.**

Lorsqu'un comportement dangereux est observé chez un enfant par l'équipe d'animation, une information est immédiatement donnée aux parents. En cas de persistance du comportement, une exclusion temporaire ou définitive peut être appliquée.

Les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'ACM sont affichées sur le tableau d'information à l'entrée du centre : programmes d'activités par tranche d'âge, menus, informations diverses. Pour toute demande d'information supplémentaire, prendre contact avec la direction de l'ACM ou le secrétariat du centre.

Conformément à la loi « informatique et liberté », vous avez droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant sur le fichier du centre.

## Hygiène et Santé

Les enfants présentant un problème de santé ponctuel ne peuvent être accueillis à l'ACM. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli. Dans le cas de maladie contagieuse, un certificat de non-contagion doit être remis à la direction de l'ACM lors du retour de l'enfant. Un enfant plâtré ou suturé doit être gardé pas ses parents pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

En cas de problème de santé se déclarant en cours de journée, les parents sont immédiatement avertis (**nécessité de fournir au centre des numéros de téléphone actualisés et joignables en permanence**). En cas d'accident, le centre fait appel aux services de secours, seuls habilités à évaluer les besoins et les conditions de transport vers l'hôpital de proximité. **Les enfants non à jour de leurs vaccinations obligatoires ne sont pas accueillis.**

Les enfants rencontrant un problème de santé récurrent (allergies, régimes, etc.) ne peuvent être accueillis qu'après établissement d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) entre les parents, le médecin traitant (ou le spécialiste) et la direction de l'ACM. La prise en charge de l'enfant ne sera définitive qu'après étude du PAI et accord de la direction.

## Vêtements et Équipement de l'Enfant

L'enfant ne doit porter aucun objet de valeur, **le centre déclinant toute responsabilité en cas de perte.**

Afin d'éviter les erreurs ou les pertes, **tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.** Dans le cadre des activités qui sont proposées, il est souhaitable que les enfants portent des vêtements pratiques et confortables (aucun bijou).

L'équipement préconisé pour les enfants est un petit sac à dos comprenant : un goûter, une gourde, une casquette. En période estivale, la crème solaire doit être fournie aux enfants, et les chaussures ouvertes (tongs, claquettes, sandalettes) sont interdites. Pour les jours de piscine (à partir de 6 ans), fournir un maillot de bain, une serviette, et un bonnet de bain. Pour les enfants de 3 ans, un drap étant fourni par le centre pour la sieste, prévoir une grande serviette de toilette pour le temps de repos.

**Attention !** Tout vêtement ou équipement non marqués, oubliés au centre, seront conservés pendant un mois. Au-delà, des dons seront effectués à une association caritative (Secours Populaire, Emmaüs, Croix Rouge).

**Par leurs signatures, les parents déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à en respecter les termes.**

Fait en deux exemplaires  
(un exemplaire Famille et un exemplaire Centre)

Nom et prénom de l'enfant

Date et signature des parents  
Précédées de la mention « *lu et approuvé* »





## Association du Centre socioculturel Roy d'Espagne

16 allée Albeniz 13008 MARSEILLE

Tél. : 04 91 73 39 82 - fax. : 04 91 73 66 26 – courriel : roydes@orange.fr

### INFORMATION COVID19

Dans le cadre des mesures de protection sanitaire contenues dans le protocole du 22 juin 2020 pour la réouverture des Accueils Collectifs de Mineurs, l'équipe de direction **du centre socioculturel Roy d'Espagne a défini une organisation des accueils** permettant de maintenir au mieux les fonctions sociales, éducatives et ludiques de notre centre de loisirs.

- **Tous les membres de l'équipe d'animation** porteront un masque dès lors que la distanciation physique ne pourra pas être respectée.
- **Les enfants de onze ans ou plus** devront porter un masque de protection fourni par leurs responsables légaux.
- **Les parents** (ou les adultes) qui accompagnent les enfants le matin, et qui viennent les chercher le soir, ne pourront pas entrer dans le centre ou dans les écoles. **Un accueil sera organisé à l'extérieur de chaque site par un membre de l'équipe de direction.**
- **Un marquage au sol** indiquera la distanciation à respecter ainsi que le sens de **circulation (entrée / sortie) afin d'éviter tout rassemblement.**
- **Durant la journée : pour tous les enfants et les membres de l'équipe d'animation et de façon régulière, instauration d'un rituel du lavage des mains, à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, suivi d'un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable. De plus, chaque salle d'activité sera équipée de gel hydroalcoolique utilisable sous le contrôle de l'animateur.**
- **Nettoyage et la désinfection :** ils seront effectués plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, ainsi que sur les surfaces et objets fréquemment touchés, **sur chaque site d'accueil :**
  - Matériels pédagogiques avant et après utilisation ;
  - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, interrupteurs, etc. ;
  - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes **d'escalier, etc.**